

Relations bancaires de CPVAL

Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais

Destinées

- Au versement des prestations de libre passage
 - Au versement de prestations de libre passage dans le cadre de procédures de divorce
 - Au remboursement de montants prélevés dans le cadre de l'accession à la propriété
 - A l'acquittement des frais de gestion pour les prélèvements anticipés ou la mise en gage
 - Aux rachats effectués par les assurés
 - Au paiement des cotisations par les employeurs
-

Assuré en Caisse de prévoyance ouverte - CPO
(date d'affiliation dès le 01.01.2012 et ultérieure)

Banque Cantonale du Valais – Sion – clearing 765

IBAN CH26 0076 5000 S019 8473 4

Bénéficiaire : CPVAL – 1950 Sion

Assuré en Caisse de prévoyance fermée – CPF
(date d'affiliation antérieure au 31.12.2011)

Banque Cantonale du Valais – Sion – clearing 765

IBAN CH29 0076 5001 0382 4900 3

Bénéficiaire : CPVAL – 1950 Sion